

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

CÓRDOBA – VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008

Le Conseil de l'Association internationale du Droit de la Mer s'est réuni ce jour, sur la convocation de son Président, Monsieur le Professeur Rafael Casado Raigón, à 18h15 au siège de la Faculté de Droit de l'Université, Puerta Nueva, s/n, à Córdoba, Espagne.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Mot du Président ;
- 2 – Approbation de l'ordre du jour ;
- 3 – Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil en date du 28 Septembre 2007 ;
- 4 – Rapport du Secrétaire général ;
- 5 – Rapport du Trésorier ;
- 6 – Colloque de La Corogne (2009) ;
- 7 – Mandats des Membres du Conseil ;
- 8 – Questions diverses.

Etaient présents : Messieurs Daniel Vignes, Président fondateur et honoraire ; Rafael Casado Raigón, Président ; Alexander Yankov, Premier Vice-Président ; Giuseppe Cataldi, Philippe Gautier, Membres du Conseil ; et en tant que Membres du Bureau, Madame Nathalie Ros, Secrétaire Général, Messieurs Philippe Weckel, Trésorier, et Miguel Garcia Garcia Revillo, délégué à la communication et à l'organisation.

Etaient absents excusés : Messieurs Laurent Lucchini, Second Vice-Président ; David Anderson, Mohamed Mouldi Marsit, et Francisco Orrego Vicuña.

Assistait comme invité : Monsieur José Manuel Sobrino Heredia.

Le Professeur Rafael Casado Raigón, Président de l'Association, ouvre la séance du Conseil en évoquant principalement trois points liés à l'actualité de l'Association :

- le fonctionnement de l'Association internationale du Droit de la Mer, en rappelant que cette activité est le fruit des efforts déployés par le Président fondateur et honoraire, Monsieur Daniel Vignes, et en félicitant de nouveau également Monsieur Miguel Garcia Garcia Revillo pour le travail accompli dans la mise en place et la gestion du site Internet ;
- l'organisation du prochain colloque de l'Association à La Corogne en Mai 2009 ;
- la publication des Mélanges Daniel Vignes, chez Bruylant, en soulignant qu'une vingtaine de contributions scientifiques ont déjà été remises, sur un total de 35 ou 40 attendues, et que des contributions financières sont également prévues outre celle de l'Association qui sera sans doute de l'ordre de 3000 euros.

L'ordre du jour et le procès verbal de la réunion du Conseil en date du 28 Septembre 2007 sont approuvés à l'unanimité.

Le Professeur Nathalie Ros prend ensuite la parole, pour présenter son rapport en tant que Secrétaire général de l'Association. Elle fait le point des formalités administratives qu'elle a effectuées auprès des autorités françaises, conformément aux prescriptions de la loi de 1901 sur les associations dont relève l'Association internationale du Droit de la Mer, et explique que la procédure d'inscription au Répertoire Sirene, qui n'est pas obligatoire dans le cas de l'Association mais serait nécessaire pour recevoir des subventions publiques, demeure en suspens faute de pouvoir fournir une copie de l'extrait paru au Journal officiel, lors de la création de l'AIDM, et dans l'attente de retrouver le document original.

Le Professeur Philippe Weckel, Trésorier de l'Association évoque la gestion financière de l'AssIDMer, en particulier la nécessité d'avoir une politique plus active en matière de recouvrement des cotisations, et les difficultés actuellement liées au manque d'informations financières.

Différentes pistes sont alors discutées, telles que la création d'une collection de publications, et la recherche de financements publics et privés, notamment *via* le mécénat encouragé par la loi française du 1^{er} Août 2003.

Le Juge Alexander Yankov attire l'attention du Conseil sur le problème des moyens de paiements et sur les difficultés corrélatives que connaissent certains membres pour s'acquitter de leurs cotisations.

Le Professeur Sobrino Heredia souligne que la Société espagnole de Droit international, dont il est Vice-Président, recourt au système du prélèvement automatique lequel pourrait constituer une solution, mais après discussion cette option s'avère difficilement envisageable pour une association de la taille de l'AssIDMer dont le relatif faible nombre de membres ne permettrait pas de compenser les charges induites.

L'organisation du prochain colloque de l'Association internationale du Droit de la Mer est ensuite abordée.

Il se tiendra à La Corogne, les 14, 15 et 16 Mai 2009, sur le thème de la Sûreté maritime et de la violence en mer.

Organisateur de ce colloque, le Professeur José Manuel Sobrino Heredia prend la parole et expose le projet actuellement en cours de finalisation : thématique, planning, intervenants, financement. Il propose d'associer l'Association espagnole des Professeurs de Droit international et de Relations internationales ce à quoi le Conseil de l'AssIDMer souscrit chaleureusement.

La prochaine assemblée générale de l'Association internationale du droit de la Mer se tiendra à La Corogne, à l'occasion du colloque, sans doute dans l'après midi du 15 Mai. Conformément à l'article 6 des Statuts, il s'agira d'une assemblée générale électorale puisque le mandat de membres du Conseil de Messieurs David Anderson, Laurent Lucchini, Francisco Orrego Vicuña et Daniel Vignes prend fin en 2009.

Monsieur le Juge Alexander Yankov présente la candidature de Madame Sibila Eneva Tsvetkova comme membre de l'Association internationale du Droit de la Mer. Cette candidature reçoit le soutien de Messieurs Philippe Gautier et Alexander Yankov, et est validée par le Comité d'adhésion ; la candidature est donc officiellement transmise au Professeur Nathalie Ros pour que son agrément soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil, à l'automne 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est close à 19h15.

Le Secrétaire Général,

Professeur Nathalie Ros.